

**DISCOURS DE
S.E. MOUSSA FAKI MAHAMAT
PRESIDENT DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE**

**A LA REUNION
PREPARATOIRE DU CONSEIL EXECUTIF
MALABO (REPUBLIQUE DE GUINEE EQUATORIALE)
25 MAI 2022**

Madame la Présidente du Conseil exécutif,

Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil exécutif,

Madame la Vice-présidente de la Commission de l'Union africaine,

Mesdames et Messieurs les Commissaires,

Madame et Messieurs les secrétaires exécutifs et généraux des Communautés économiques régionales,

Mesdames, Messieurs,

Je suis particulièrement heureux de prendre la parole à l'occasion de cette réunion du Conseil exécutif de l'Union africaine, préparatoire aux Sommets extraordinaires sur les questions humanitaires, la lutte contre le terrorisme et les changements anti constitutionnels de gouvernement.

Permettez-moi d'exprimer notre reconnaissance à Son Excellence Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, Président de la République de Guinée Equatoriale, à son gouvernement et au peuple équato-guinéen, pour tous les efforts consentis pour le bon déroulement de nos travaux.

Simple coïncidence ou heureux présage, notre Conseil se tient le jour même où nous célébrons le 59^{ème} anniversaire de la création de l'Organisation de l'Unité africaine, devenue Union africaine il y a 20 ans. Puisse cette Journée spéciale pour l'Afrique inspirer nos travaux et éclairer nos délibérations.

Madame la Présidente du Conseil exécutif,

Mesdames et Messieurs,

Votre Conseil va se saisir à la fois des questions humanitaires et de l'épineuse question du terrorisme et des changements anticonstitutionnels sur le Continent. Deux thématiques qui s'abreuvent l'une l'autre, des causes et des conséquences.

Le tableau qu'offre la situation humanitaire actuelle est loin d'être reluisant. Il est fortement assombri par les données statistiques fournies par les agences spécialisées.

Cette déplorable situation résulte de la combinaison d'un ensemble de facteurs d'origine à la fois humaine et naturelle.

Ainsi, aux conflits armés internes prolongés, aux conflits intercommunautaires, aux multiples effets du changement climatique sur les capacités de production agricole et sur les pâturages engendrant crise alimentaire et nutritionnelle, est venue s'ajouter dès février 2020 la pandémie de la covid-19. Elle a opéré comme un redoutable multiplicateur de difficultés dont les conséquences sont aujourd'hui renforcées et amplifiées par l'impact du conflit russo-ukrainien.

En se renforçant mutuellement, les effets négatifs de ces facteurs induisent l'accélération du processus de dégradation des conditions de vie des personnes en situation de détresse humanitaire.

L'Afrique compte aujourd'hui, selon les données mises à jour par les agences humanitaires environ 113 millions de personnes ayant besoin d'aide humanitaire, dont 48 Millions sont des réfugiées, des demandeurs d'asile et des déplacées internes. Il faut répondre en urgence aux besoins de ces personnes afin de préserver ce qui leur reste de dignité humaine. Si rien n'est fait, il faudrait s'attendre à une augmentation de ce nombre et à une irréversible plongée dans la sous-humanité de ces frères et sœurs.

L'Union africaine n'a pas attendu la dégradation actuelle de la situation des réfugiés et personnes déplacées internes pour réagir. Dans une démarche proactive d'anticipation, elle avait, dès 2009, adopté la Convention de Kampala. Assortie d'une Déclaration organisée autour d'une cinquantaine de recommandations à visée pratique, cette Convention ambitionnait de prendre efficacement en charge le défi posé par les personnes victimes de déplacements forcés sur le continent. Dans cette perspective opératoire, l'UA a convoqué en 2011 la première Conférence humanitaire des donateurs qui s'était tenue sous la thématique « Une Afrique, une voix contre la faim ».

L'UA a par ailleurs renforcé l'institutionnalisation de ses efforts dans le champ de l'humanitaire. La nouvelle structure départementale de la Commission issue de la réforme institutionnelle a consacré l'avènement d'un nouveau département. Sa dénomination,

Santé, affaires humanitaires et développement social, reflète l'engagement politique de nos leaders en faveur des moins favorisés.

Tâche complexe dans sa densité, l'Union africaine ne peut valablement s'en acquitter seule. C'est pour cela que la particularité de votre réunion est aussi qu'elle se penche sur la Conférence des donateurs. Répondre aux déficits de financement de l'aide humanitaire doit être une urgence pour l'Afrique quand on sait que l'attention est plus tournée vers l'Europe de l'Est avec le conflit entre la Russie et l'Ukraine. Je vous fais grâce des chiffres, mais la mobilisation des ressources financières au profit de cette région est sans commune mesure par son ampleur, comparée à ce qui a été mobilisé et destiné à l'Afrique au cours des dernières décennies.

Madame la Présidente du Conseil exécutif,

Mesdames et Messieurs,

Le deuxième volet de votre Conseil concerne le phénomène du terrorisme et des changements anticonstitutionnels.

Le premier est une gangrène qui infecte progressivement toutes les régions du Continent. De la Libye en Afrique du Nord au Mozambique en Afrique australe, du Mali en Afrique de l'Ouest à Somalie dans la Corne de l'Afrique en passant par le Sahel et l'Est de la RDC en Afrique Centrale, le terrorisme ne cesse d'étendre sa toile macabre, avec des conséquences considérables sur les finances, les économies et la sécurité des populations. Chaque jour, des victimes sont enregistrées. De nombreux villages et champs sont désertés. Des centaines d'écoles sont fermées.

La mutualisation de nos efforts, la synergie de nos stratégies et l'appui des partenaires ont certes permis de contenir le terrorisme, mais ne l'ont pas totalement éradiqué. Il constitue toujours une préoccupation majeure pour de nombreux États qui investissent l'essentiel de leurs ressources pour le combattre ou pour se protéger.

Quant aux changements anticonstitutionnels de gouvernement, fléau récent mais heureusement encore très localisé sur le Continent, ils viennent marquer un recul des

processus démocratiques engagés dans de nombreux pays depuis une trentaine d'années.

Les réunions du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine ont été fortement marquées ces dernières années par l'inscription à leur ordre du jour des points relatifs à ces changements. Il en a résulté des mesures de suspension des États concernés. Par ailleurs, les délais des transitions mises en place au lendemain de ces changements anticonstitutionnels, sont devenus des sources de dissension et parfois de tension, préjudiciable à la stabilité des États concernés.

Cette situation nouvelle nous interpelle quant à la pertinence et la mise en œuvre des instruments dont nous nous sommes dotés pour prévenir les atteintes au constitutionnalisme et à l'alternance démocratique.

C'est sur ces maux qui plombent sérieusement l'évolution du Continent que votre Conseil devra se pencher afin de poser les balises nécessaires pour éclairer les Chefs d'État, dont la clairvoyance et la sagesse seront déterminantes pour les conclusions des deux Sommets.

En vous souhaitant de fructueuses délibérations, je vous remercie de votre bienveillante attention.